

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 24 mars 2015 à 18h30**

	Mrs et Mmes	
	PREVOST – THOREAU – THIZEAU – BICHÉREAU	Nançay
	CASSARD – BEDIN – JENNEAU – RUEGGER	
Nombre de conseillers	LECOMTE – GUERRERO	Neuvy/Barangeon
En exercice : 25	HARKET – LOUAISIL - MANIN	Vouzeron
Présents : 20	GODARD – FRACHON – RADONIC	Saint Laurent
Votants : 23	BULTEAU – TORCHY – MORLIXA – DELAS	Vignoux/Barangeon
	Pouvoir de Mme BEAUJOUAN à Mme TORCHY – De Mme BUDIN à M. BULTEAU – De M. BARDIN à M. MORLIXA	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Corinne TORCHY	

---

---

**ADMINISTRATIF**

---

---

**N°0315 - Vote des Comptes Administratifs (CA) 2014**

M. Prévost, 1<sup>er</sup> Vice-président, est élu président de séance. La Présidente Mme Jenneau se retire de la salle du conseil. Le 1<sup>er</sup> Vice-président présente les comptes Administratifs 2014 comme suit :

**Budget Général**

- Déficit d'investissement, - 214 424.98 €
- Excédent de fonctionnement 323 638.95 €

**Budget Environnement**

- Excédent d'investissement, 137 797.00 €
- Excédent de fonctionnement 187 028.86 €

**Budget Tourisme**

- Excédent de fonctionnement 5 386.37 €

**Budget Transport scolaire**

- Déficit de fonctionnement -14 542.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les CA 2014

---

---

**N°0515 - Vote des BP 2015 – Budget Général et Budgets annexes Tourisme, Transport scolaire et Environnement**

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les Budgets Primitifs 2015 comme suit :

**Budget Transport scolaire**

- Fonctionnement en dépenses et en recettes 120 540.00 €

### Budget Tourisme

- Fonctionnement en dépenses et en recettes 248 450.37 €

### Budget Environnement

- Fonctionnement en dépenses et en recettes 1 049 489.00 €
- Investissement en dépenses et en recettes 396 720.00 €

### Budget général

- Fonctionnement en dépenses et en recettes 990 644.00 €
  - Investissement en dépenses et en recettes 1 002 936.98 €
- 
- 

## N°0615 – Vote des quatre taxes

**A l'unanimité**, le Conseil Communautaire décide d'augmenter le produit fiscal attendu des quatre taxes communautaires pour l'année 2015 en fixant le pourcentage des taux comme suit : **(seule la taxe d'habitation augmente de 6.62 à 7.10%. Les autres taux restent inchangés)**

- Taxe d'habitation 7.10%
  - Taxe foncière (bâti) 4.49 %
  - Taxe foncière (non bâti) 13.29 %
  - Cotisation foncière entreprise 6.31 %
- 
- 

## N°0715 – Vote du taux de la TEOM 2014

**Unanimité** pour la diminution d'un point de taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sera appliqué en 2015, soit

→ **12.86% au lieu de 13.86% en 2014**

---

---

## N°0815 – Fixation du nombre de bornes de recharge des véhicules électriques et modalités financières entre la CC et le SDE18

Vu la délibération n°6914 du Conseil Communautaire transférant au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques, à compter du **01 janvier 2015**.

- D'installer 2 bornes de recharge sur son territoire ;
- De valider la localisation des bornes, conformément au plan prévisionnel d'implantation joint. Une étude viendra préciser leur implantation définitive ;
- De financer une partie des coûts d'investissement selon la participation forfaitaire fixée par l'assemblée délibérante du SDE 18 soit : 800 € x 2 bornes = 1 600 € ;

En contrepartie de la perception des recettes liées aux recharges des véhicules, de prendre en charge les frais de fonctionnement comprenant la fourniture d'électricité et la contribution financière demandée par le SDE 18 pour les dépenses d'entretien et de maintenance de la borne et du système de monétique qui s'élève à 650 € par borne soit 1 300 € ;

- D'autoriser la Présidente à signer tous actes en ce sens.
- 
- 

## N°0915 – Plans de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Nançay et fonds de concours

Dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), la Présidente propose l'estimatif suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public

communautaire sur la commune de Nançay. Elle précise que les devis seront signés après réception de la délibération communale pour les fonds de concours concernés.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Reste à charge (30%)	Fonds de concours demandé (15%)	Reste à charge pour la CCVF (15%)
<b>Nançay</b> – Rénovation de l'ensemble de l'éclairage public	15 657.85 €	10 960.50 €	4 697.36 €	2 348.68 €	2 348.68 €

### **N°1115 – Plans de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune de Nançay et fonds de concours**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), la Présidente propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire sur la commune de Nançay. Elle précise que les devis seront signés après réception de la délibération communale pour les fonds de concours concernés.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

<b>Nançay</b>	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Reste à charge pour la CCVF (50%)	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
Rue des faubourgs	786.00 €	393.00 €	393.00 €	196.50 €	196.50 €
Rue du Champ de Foire	3 287.00 €	1 643.50 €	1 643.50 €	821.75 €	821.75 €
Allée de Chantegrelet – Allée Genets	11 365.00 €	5 682.50 €	5 682.50 €	2 841.25 €	2 841.25 €
Allée des Malcottes – Rue de l'Aumonerie	3 923.00 €	1 961.50 €	1 961.50 €	980.75 €	980.75 €
<b>Total</b>	19 361.00 €	9 680.50 €	9 680.50 €	4 840.25 €	4 840.25 €

### **N°1315 – Plans de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Vignoux/Barangeon et fonds de concours**

Dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), la Présidente propose l'estimatif suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire sur la commune de Nançay. Elle précise que les devis seront signés après réception de la délibération communale pour les fonds de concours concernés.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

<b>Vignoux/Barangeon</b>	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Reste à charge (30%)	Fonds de concours demandé (15%)	Reste à charge pour la CCVF (15%)
La Giraudière – route de la Forêt	2 887.00 €	2 020.90 €	866.10 €	433.05 €	433.05 €

### **N°1515 – Redevance spéciale 2015**

La Présidente explique au Conseil Communautaire que certaines entreprises sont classées en bâtiments industriels et de fait sont exonérées de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Après vérifications, et en fonction du service rendu, le listing des entreprises soumis à la redevance spéciale pour 2015 est revu comme suit :

Avec un passage de benne - Le montant est de 350 €

- AD Mousse – Neuvy/B
- Blanc Aéro – Vignoux/B
- AB Médica – Vignoux/B
- Charpentes du Berry – Vignoux/B
- Les sablés de Nançay – Nançay
- Centre de Station Astronomie – Nançay

Avec deux passages de benne - Le montant est de 700 €

- Saveur des Grands Champs – Neuvy/B

---

---

### **N°1615 – Lancement Mapa – Achat d'un camion benne**

La Présidente explique au Conseil Communautaire que le camion benne servant au ramassage des ordures ménagères a 5 ans et qu'en 2014, les dépenses d'entretien et de réparations ont fortement augmentés. Elle stipule que la commission Environnement a validé l'achat d'un nouveau camion benne. La Présidente propose au conseil d'entériner la proposition de la commission et de l'autoriser à lancer le marché pour l'achat.

Le conseil après en avoir délibéré, valide la proposition de la commission et autorise la Présidente à signer tous documents concernant cette décision.

---

---

## **TOURISME**

### **N°1715 – Lancement Mapa – Maitrise d'œuvre pour la Maison de l'Eau et le siège social de la CC**

La Présidente explique au Conseil Communautaire que le projet de réhabilitation de la Maison de l'Eau a été revu en prenant en compte les remarques du conseil.

C'est pourquoi la Présidente propose :

- De valider le descriptif du projet de réhabilitation de la Maison de l'Eau et du siège social.
- De lancer la consultation de maitrise d'œuvre
- Et de l'autoriser à signer tous documents concernant ce marché

Le conseil après en avoir délibéré par **2 voix contre, 8 abstentions et 13 voix pour**, valide les propositions de la Présidente et l'autorise à signer tous documents concernant cette décision.

---

---

### **N°1815 – Maison de l'Eau – Tarifs 2015**

La Présidente explique au Conseil Communautaire qu'il n'est plus possible de faire payer la visite du musée de la Maison de l'Eau, les scènes ne fonctionnant plus (une sur cinq fonctionne).

Elle propose la gratuité du musée.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande de la Présidente et l'autorise à signer tous documents concernant cette décision.

---

---